



Collège LaSalle SAINT MICHEL
et Alexandre MONNET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'APEL Lasalle Saint Michel – Alexandre Monnet
Mardi 4 octobre 2016

PROCÈS-VERBAL
(Les feuilles d'émargements sont jointes en annexe)

Ouverture de séance à 17h45

Introduction

Mot de bienvenue de M. PERTOU, Président de l'APEL, qui donne la parole à M. PIERRE, Chef d'établissement

Intervention de M. PIERRE, chef d'établissement

M. PIERRE remercie M. PERTOU pour l'efficacité, la bonne entente et la bonne intelligence des relations entre l'APEL et le chef d'établissement. Il remercie les membres actifs de l'APEL, qui trouvent le temps bénévolement de participer à la vie des établissements.

Il rappelle qu'une APEL n'est pas un co-gestionnaire de l'établissement, mais une association :

- **Pour les parents d'élèves**, pour organiser des manifestations, des conférences pour aider à être parent,
- **et pour les enfants** (et non son propre enfant) afin d'être force de proposition et de proposer des pistes d'amélioration.

Il souhaite que la collaboration avec l'APEL puisse se poursuivre dans ce sens.

Intervention de M. GAY, président de l'OGEC

M. GAY remercie l'APEL pour son invitation à cette assemblée générale.

Il rappelle que les collèges Alexandre Monnet et Saint Michel sont des collèges privés. Il remercie la force de proposition de M. PERTOU, membre de droit de l'OGEC, et la bonne collaboration entre l'APEL et l'OGEC.

Le rôle de l'OGEC (Organisme de Gestion des Établissements Catholiques) est le suivant : il encaisse les cotisations, et reçoit un financement du Département pour le fonctionnement des établissements catholiques. En échange de ce financement public, les programmes de La République doivent être respectés et les personnes de toute confession sont reçues.

- La part de financement du Département permet de financer le fonctionnement des établissements.
- Les cotisations des parents financent les investissements : travaux, salles dédiées à l'informatique, agrandissement des cuisines, etc.

M. GAY se félicite de la collaboration de l'OGEC avec l'APEL et avec le Directeur de l'Établissement chargé de la pédagogie et de l'animation journalière de l'établissement.

Il regrette le peu de parents présents à cette assemblée générale.

Discussion :

- *«Est-il possible de vous interpeller directement ?»*

M. GAY indique qu'il est possible de faire remonter les besoins ou toute observation à l'OGEC via le Président de l'APEL ou le Directeur de l'Établissement.

- *"Y a-t-il une perspective de séparation entre les collèges Alexandre Monnet et Lasalle Saint Michel ?"*

M. GAY précise qu'en matière de gestion, les économies d'échelle sont nécessaires. Ainsi, il y a un seul pôle comptable pour les 2 collèges.

Par ailleurs, l'OGEC St Michel a fait un prêt sur 23 ans pour les travaux de construction du collège Alexandre Monnet, ce qui lie les établissements. La séparation des collèges est conditionnée à la capacité d'autonomie financière du collège Alexandre Monnet, condition qui n'est pas encore remplie actuellement.

Cette situation résulte de la volonté d'apporter une réponse aux besoins exprimés par les parents de l'Est de disposer d'un collège privé, dans une cohérence d'éthique, d'engagement et de solidarité de l'Enseignement Catholique de La Réunion.

- *"En tant que parent d'élèves du collège Alexandre Monnet, je déplore le manque d'information sur le fonctionnement tant au niveau de l'OGEC que de l'APEL."*

M. PERTOU indique que 5 membres du conseil d'administration de l'APEL sont des parents d'élèves du collège Alexandre Monnet. Il appartient aussi aux parents de se renseigner.

Ainsi, aujourd'hui, l'assemblée générale de ce jour est ouverte et elle permet aux parents qui se sont déplacés de prendre connaissance du fonctionnement et de s'y investir. Or, une trentaine de parents seulement sont présents, sur les 2000 élèves environ.

Il reconnaît qu'il y a une marge de progression sur le volet communication à avoir, et que si de nouveaux membres actifs de l'APEL veulent prendre ce sujet à bras le corps, ils sont les bienvenus.

Un membre du Conseil d'Administration de l'APEL complète la réponse en indiquant que cette difficulté de communication est identique dans les autres établissements et au collège Saint Michel. Cela tient au fait que lorsqu'on est parent, on ne recherche pas activement l'information. Le meilleur outil est d'être membre actif au sein du Conseil d'Administration.

Présentation du rapport moral - M. PERTOU, Président de l'APEL

M. PERTOU présente l'APEL, seule association de parents d'élèves pour l'enseignement catholique reconnue au niveau national.

Il indique que le site Internet www.apel.fr permet d'avoir toute information complémentaire relative au fonctionnement des APEL.

Il présente le fonctionnement du Conseil d'Administration composé de 20 membres pour l'année 2015-2016. Il rappelle qu'il en a pris la présidence en cours d'année, suite à la démission du président précédent en avril 2016.

Il présente le fonctionnement du Bureau qui est force de proposition et qui se réunit autant que de besoin.

Il rappelle que les statuts prévoient une représentation de l'établissements au conseil d'administration de l'APEL au prorata du nombre d'élèves, comme suit :

Sur les 21 sièges possibles du Conseil d'Administration :

- 15 places maximum pour les parents du collège La Salle Saint Michel,
- 6 places maximum pour parents de son annexe La Salle Alexandre Monnet.

Il présente le rapport moral pour l'année 2015-2016, avec les principales activités réalisées :

- Préparation du "Temps de l'avent" avec La Pastorale
- Participation à la matinée "Portes ouvertes"
- Action de Mardi-Gras
- Aides financières pour des excursions et voyages scolaires
- Conférence sur le harcèlement scolaire animée par Emmanuelle PIQUET
- Mise en place d'ateliers pendant la pause méridienne : sophrologie, perspective d'un atelier théâtre et dessin
- Point d'information lors de la réunion parents/professeurs et matinée porte ouverte(MPO)
- Participation au Défi Robots
- Participation au Cross, au Ti-Raid, au Relai pour la Vie et CROSS du collège
- Mise en place d'un questionnaire destiné aux parents pour participer au forum des métiers, présenter leurs profession devant des classes de tous niveaux et être volontaire pour accueillir un stagiaire de 3ème.

Pour l'année 2016-2017, les perspectives d'actions pourraient être de poursuivre les actions habituelles, et de finaliser peut-être des projets non aboutis comme la visite des églises de l'île sous un angle historique et architecturale.

Le rapport moral et prévisionnel est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation du rapport financier - M. LAMOTTE, Trésorier de l'APEL

M. LAMOTTE présente le bilan financier global de l'année 2015-2016.

Il rappelle que les recettes de l'APEL St Michel et A. Monnet sont constituées des cotisations des parents, pour lesquelles une part alimente le budget de l'APEL St Michel et A. Monnet et une autre part correspond à nos cotisations académiques et à l'APEL nationale ainsi qu'à l'abonnement à la revue nationale "famille et éducation".

Il présente le détail des dépenses de l'exercice 2014-2015 soldées sur l'exercice 2015-2016, puis les dépenses de l'exercice 2015-2016 regroupées par nature.

Par établissement :

- En termes de recettes :
 - St Michel : 70% des cotisations
 - Alexandre Monet : 30% des cotisations
- En termes de dépenses :
 - St Michel : 60 % des dépenses
 - Alexandre Monet : 40 % des dépenses

Il souligne que le livre des dépenses et des recettes avec la pièce justificative de chacune d'elles est à la disposition des membres de l'association, pour vérification .

Le rapport financier est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Discussion :

- *"Quel est le montant exact des répartitions de la cotisation des parents entre l'APEL académique, et l'APEL national ?"*

Faute de réponse de M. Le Président de l'APEL académique, M. LAMOTTE répond à la question : Le montant de la cotisation versée à l'APEL académique est de 9,05 € par famille dont :

- 3 € correspond à l'adhésion nationale,
- 4,35 € correspond à la revue «Famille et éducation»,
- et le reste, soit 1,70 € pour l'APEL académique.

M. M'ROIMANA, Président de l'APEL académique, en profite pour se présenter ainsi qu'une partie de son équipe qui l'accompagne : la secrétaire de l'APEL académique, un responsable de l'association DYS, un responsable de ICF Réunion (Information Conseil Famille) , et un juriste.

Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 06 OCTOBRE 2015

Mme REILHES, secrétaire du Bureau de l'APEL, donne lecture du procès verbal de la précédente assemblée générale.

Le procès verbal de la précédente assemblée générale est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Discussion

M. GAY, Président de l'OGEC, constate une représentation au sein du Conseil d'Administration de l'APEL et une répartition des dépenses équitable entre les établissements. Il souhaite que perdure une osmose entre les collèges.

Mme Joelle LEE-LOW-SIM intervient en tant que parents d'élèves du collège A. Monnet et membre du bureau de l'APEL. Elle indique avoir eu le ressentiment d'un dû du collège A. Monnet envers le collège Saint Michel.

M. LAMOTTE indique qu'au contraire, au travers des dépenses engagées par l'APEL, le collège Alexandre Monnet n'a pas été mis en retrait des actions portées par l'APEL, et que rien ne justifie ce ressentiment.

Mmes ALAVOINE et VALENCIENNES, également membres du conseil d'administration de l'APEL, interviennent aussi pour indiquer que cette position est injuste vu le soutien de l'APEL aux actions réalisées par le collège A. Monnet.

M. PERTOU prend cette remarque personnellement à coeur et la juge injustifiée compte tenu du bilan de l'APEL, tant en matière de représentation du collège A. Monnet au sein du conseil d'administration (disposition qu'il a lui même mis en place), qu'en matière de bilan d'opérations financées.

L'élection des membres du Conseil d'Administration.

M. PERTOU liste les membres sortants :
Willy CHANE -PANE
Asma BALBOLIA
Cécile REILHES
Thierry PERTOU

Il est proposé d'entériner la liste des membres sortants, de renouveler les autres membres du Conseil d'Administration de l'APEL, et d'élire les candidats suivants :

Martine HOARAU (A. Monnet)
Géraldine GENCE (A. Monnet)
Jean-Claude TOISON (A. Monnet)
Corine DUJARDIN (St Michel)
Valérie SANCHEZ (St Michel)

La composition du nouveau Conseil d'Administration est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Contentieux avec l'APEL académique

M. PERTOU présente le contexte.

Au cours de l'année scolaire 2014/15 , de nombreux parents du collège St Michel n'ont pas été destinataires de la revue de l'APEL nationale, bien qu'ils aient acquitté leur cotisation.

Un courrier en ce sens a été adressé par l'APEL St Michel à l'APEL national.

L'APEL national a répondu en confirmant la non -adhésion d'environ un millier de familles et en renvoyant le débat au niveau de l'APEL académique.

En effet, il apparaît que pour les cotisations de l'année 2014/15, l'APEL académique n'a pas transmis la totalité du fichier des parents du collège Saint Michel à l'APEL nationale, ce qui s'est traduit par l'absence de l'envoi des revues aux parents du collège Saint Michel. Cette absence d'envoi des revues représente un préjudice d'environ 9000 euros :

L'APEL nationale n'aurait reçu un fichier pour St MICHEL que pour 280 parents EN JUILLET 2015 et non la totalité du fichier de 1270 familles . Les noms d'environ 990 parents auraient été évincées. M. PERTOU précise que le fichier d'adresses des familles de SAINT BENOIT envoyé en même temps que celui de St MICHEL à l'APEL académique, a été transmis à l'APEL nationale en décembre 2014.

M. M'ROIMANA, Président de l'APEL académique, intervient et précise qu'il n'y a qu'une seule vérité vraie et apporte les éléments de réponse suivants :

- L'APEL St Michel/A. Monnet est adhérente à l'APEL académique et non à l'APEL nationale. Toute question doit obligatoirement relevée de l'APEL académique et la sollicitation de l'APEL nationale sur ce sujet est "contraire aux étages".
- Il remet en séance à l'Assemblée Générale des documents pour apporter des éléments de réponse (*voir pièce jointe au présent PV*).
- Il rappelle que M. PERTOU avait constaté cette dette lors de l'assemblée générale de l'APEL académique de 2012. En 2014, un membre de l'APEL académique a été chargé d'étudier les modalités d'apurement de cette dette. Fin 2015, l'Assemblée Générale de l'APEL académique, à laquelle participait M. PERTOU, a validé l'effacement de cette dette, en validant le bilan financier lors de l'AGO de l'APEL académique.

M. PERTOU souligne que «ce soir n'est pas le jour d'en débattre, par manque d'information» et il ajoute que «la justice est le seul organe en France pouvant affirmer la vérité vraie, M. Le président de l'Apel académique» .

Il précise néanmoins les points suivants :

- Les parents de l'APEL St Michel/A. Monnet sont bien adhérents à l'APEL nationale et doivent en particulier recevoir le revue.
- Que les propos et documents de M. M'ROIMANA concerne l'exercice 2010/11 et non 2014/15.
- Lors de l'assemblée générale de 2012, c'est l'APEL académique qui a informé l'APEL St Michel d'une éventuelle dette sans lui présenter la moindre facture correspondant à une commande ou demande faite par l'APEL St Michel.
- Il n'a jamais voté l'effacement d'une dette lors de l'assemblée générale de l'APEL académique, il n'a fait que valider les comptes présentés, et ceux-ci ne mentionnaient aucune information concernant l'APEL Saint Michel et soit disante «dette».

M. PERTOU propose au vote de l'assemblée générale de l'APEL St Michel/A.Monnet de donner quitus au Conseil d'Administration de l'APEL pour poursuivre les investigations et donner les suites nécessaires ,y compris juridiques, à cette situation.

Proposition votée à la majorité des membres présents et représentés(1 abstention de M. TOISON, 1 contre de M. M'ROIMANA.)

M. PERTOU précise que le courrier de demande d'explication à l'APEL académique, sera fait par le nouveau conseil d'administration, et qu'il suivra le dossier puisqu'il était président pendant cette exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PERTOU met fin aux débats ; la séance est levée à 19h30.

**Annexe 1
FEUILLES D'EMARGEMENTS (3)**

La Salle St MICHEL

émargement AGO 2016 - 4 oct. 2016

1/2

	NOM	PRENOMS	PARENT DE L'ELEVE		CLASSE	SIGNATURE
			NOM	PRENOMS		
1	SANCHEZ	Valérie	SANCHEZ	Jules	6E ST	[Signature]
2	OGIRE	Patrick	OGIRE	Clara	5L ST	[Signature]
3	TOISON.	Jean-Claude.	TOISON.	THIBEAU	5 ^{an}	[Signature]
4	GENCE	Géraldine	THOMAS GENCE	Léo (Hélène)	6 ^{an} B	[Signature]
5	HARIVÉLO	Fonib	HARIVÉLO	Tsiky	6L	[Signature]
6	BORDIE	SHAMIMA	BORDIE	AYMANE	6P ST	[Signature]
7	PATEL	Salimah	PATEL	Irfan	6J ST	[Signature]
8	MUNEERUDDY	Abéda	MUNEERUDDY	Altaaf	6A ST	[Signature]
9	APPEL	Philippe	APEL ACADEMIE			[Signature]
10	BROCH	Ysabelle	BROCH Hippolyte		3 ^e	[Signature]
11	LORRAINE	Dylène	APEL ACADEMIQUE (Délégue EST)			[Signature]
12	ALANOINE	Isaïe	ALANOINE	Cyrille	5P 3L	[Signature]
13	DUSJARDIN	Corinne	FAGNOT	Charlotte	6 ^e	[Signature]
14	HOARAU	Martine	GRONDIN	Gaël / Alexandre / Hannel	6 ^e A	[Signature]
15	GUY	JANIE	GUY	IRIS (S Michel)	4 ^e	[Signature]
16	HOARAU	Rosita	HOARAU MORENO	OSCA	6 ^e	[Signature]
17	REILHES	Lucie	REILHES	Ambine	3 ^e ST	[Signature]
18	LEGRAND	PATRICE	LEGRAND	BAPTISTE	6 ^e G ST	[Signature]
19	LAROTTE	Didou	de FLORIS	Alicca (ST)	4 ^e	[Signature]
20	PERTOU	Thierry				[Signature]

observateur

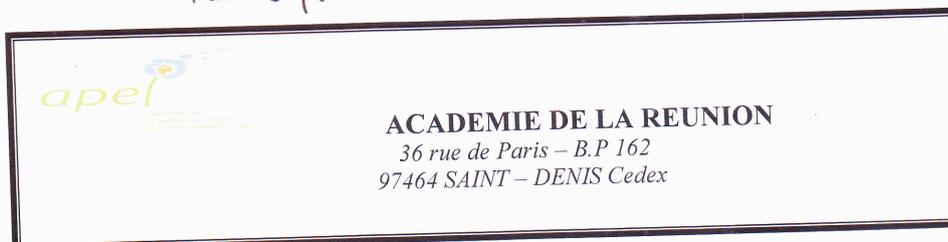
	NOM	PRENOMS	PARENT DE L'ELEVE			SIGNATURE
			NOM	PRENOMS	CLASSE	
1	COUMOND	Alice	ECHANE	LANNY	6 ² B STM	
2	ROBERT VALENCIENNE	Justine	VALENCIENNES	ERWAN	SEM H	
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

	NOM	PRENOMS	PARENT DE L'ELEVE			SIGNATURE
			NOM	PRENOMS	CLASSE	
1	REPRESENTÉ	FUTONDE	Chritina	FUTONDE	Prescilla Anne	L ^{re} A (A.M.) L ^{re} D (S.M.) 
	PRESENT	LANOTTE	Didier	de FLORIS	Alicia	
2	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
3	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
4	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
5	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
6	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
7	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
8	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
9	REPRESENTÉ					
	PRESENT					
10	REPRESENTÉ					
	PRESENT					

Annexe 2

Documents remis par M. M'ROIMANA lors de l'AGO du 4 octobre 2016 (7 pages)

Reçu lors de l'AGO du 4/10/2016.
Remis par le Président de l'APEL académique



Saint Denis, le 31 Août 2012

A Madame Nadège LECOCQ
Présidente de l'APEL Collège Saint Michel
28 Rue Mgr de Beaumont
97400 SAINT DENIS

OBJET : RELANCE POUR IMPAYE DE VOS COTISATIONS 2010/2011

Madame,

Après vérification de votre compte en nos livres, nous avons constaté que vous restez redevable à l'APEL Académique de la somme de 9.283,05 €.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir régulariser votre situation dans les plus brefs délais par tous moyens de paiement à votre convenance.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe MROIMANA
Président

Reçu lors
de l'AR
du 4/10/2016

Mg
—



ACADEMIE DE LA REUNION
36 rue de Paris – B.P 162
97464 SAINT – DENIS Cedex

Saint Denis, le 31 Octobre 2011

A Madame Nadège LECOCQ
Présidente de l'APEL Collège Saint Michel
28 Rue Mgr de Beaumont
97400 SAINT DENIS

OBJET : RELANCE POUR IMPAYE DE VOS COTISATIONS 2010/2011

Madame,

Après vérification de votre compte en nos livres, nous avons constaté que vous restez redevable à l'APEL Académique de la somme de 9.283,05 €.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir régulariser votre situation dans les plus brefs délais par tous moyens de paiement à votre convenance.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe MROIMANA
Président



apel

Siret FR31 784263501 - 00016 - APE 913E

DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

www.apel.fr

N° NOTE DEBIT 10U0233 du 20/05/2011

APEL DE L'ACAD. DE LA REUNION

36 RUE DE PARIS
B.P. 162
97467 SAINT DENIS CEDEX-REUNION

Reçu les
de 1/50
de 7/10/2011

M

1 / 1

Libellé Article	Quantité	Prix Unit.	Montant
Cotisations du 16/04/2011 au 12/05/2011			
Cotisations - "Individuel"	1 393	2.85	3 970.05

Règlement CHEQUES

Echéance 20/05/2011

Montant TTC Euros	3 970.05
-------------------	----------

Total des Cotisations 2010/2011

Cotisations - "Individuel" : 6026

APEL NATIONALE
277 RUE SAINT-JACQUES
75240 PARIS CEDEX 05
T : 01 53 73 73 90
F : 01 53 73 74 00
secretariat@apelnationale.fr

APEL DE L'ACAD. DE LA REUNION

**36 RUE DE PARIS
B.P. 162
97467 SAINT DENIS CEDEX-REUNION**

N° FACTURE 10F0662 du 20/05/2011

1 / 1

Libellé Article	Quantité	Prix Unit.	TVA	Montant
Abonnements F.E du 16/04/2011 au 12/05/2011				
Abonnements F.E Catégorie 01 - "Individuel"	1 393	4.50	1	6 268.50

Règlement CHEQUES

Echéance 20/05/2011

Montant HT Euros	5 241.22
Montant TVA 19,6%	1 027.28
Montant TTC Euros	6 268.50

Total des Abonnements F.E 2010/2011

Abonnements F.E Catégorie 01 - "Individuel" : 8026

Ecole	Nom	Catégorie 1				Catégorie 2				Total Ligne
		Nouv. Abonn. Individ	Réabonn. Individuels	Abonn Collect	Total Categ	Nouv. Abonn. Individ	Réabonn. Individuels	Abonn Collect	Total Categ	
28974064B	SAINTE MICHELE COLLEGE PRIVE MIXTE 97400 SAINT DENIS	1 393			1 393					1 393
TOTAL DEPARTEMENT - REUNION		1 393			1 393					1 393
		1 393								

WDM France
 3 avenue Léon Gambetta
 92120 Montreuil
 77000
 N° ECOLE
 N° ECOLE

03/05/11
 Page: 57

EDUCATRICE COMPTAGE MAJ PAR ECOLE
 CREATIONS

	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	
0289740648 UNITES	1392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MULTI	1392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
QT NOU	1392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOT. 028974 UNITES	1392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MULTI.	1392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
QT NOU	1392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

USM France
 37 avenue Léon Gambetta
 92120 Montrouge
 N° ECOLE

16/05/11
 Page: 62

FAMILLE EDUCATRICE
 N° ECOLE

COMPTAGE MAJ PAR ECOLE
 CREATIONS

	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	HC	01	02	03	04	HC	
0289740648 UNITES	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MULTI.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOT. 028974 UNITES	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MULTI.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
QT MOU	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0